

Armée et secrets, 1940-1942

Le contre-espionnage de l'armée de Vichy

Claude d'Abzac-Epezy

DANS **BULLETIN DE L'INSTITUT PIERRE RENOUVIN 2012/2 N° 36**, PAGES 45 À 56
ÉDITIONS **IRICE**

ISSN 1276-8944

DOI 10.3917/bipr.036.0045

Date de mise en ligne : 07/11/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin1-2012-2-page-45?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour IRICE.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Armée et secrets, 1940-1942 Le contre-espionnage de l'armée de Vichy

CLAUDE D'ABZAC EPEZY

Dans la thématique générale de ce numéro, *Secret et relations internationales*, il convient d'accorder une place particulière à l'armée¹. Par définition, celle-ci ne peut remplir son rôle qu'en protégeant ses activités et en obtenant des renseignements. Elle se trouve ainsi au cœur de l'économie du secret. Doit-elle pour autant contrôler tous les services dont elle a besoin pour assurer sa protection ? L'histoire de la III^e République montre que le contre-espionnage a été au centre d'une lutte de pouvoir : la mission de secret militaire permet en effet de développer des réseaux de surveillance, une maîtrise de l'information et une capacité de répression qui confèrent à la « Grande Muette » un pouvoir politique jugé dangereux dans un pays marqué par la crainte récurrente du césarisme. Après le scandale de l'Affaire Dreyfus qui discrédite pour longtemps une administration militaire couvrant des falsifications destinées à entraîner la condamnation d'un innocent, une règle s'impose progressivement entre 1899 et 1939 : le contre-espionnage est réservé à la police en temps de paix et les militaires n'y sont associés qu'en temps de guerre².

¹ Claude d'Abzac-Epezy, chercheur associée UMR IRICE, est actuellement professeur en classes préparatoires aux grandes écoles au Lycée Louis le Grand (Paris).

² On se référera en priorité aux travaux d'Olivier Forcade et de Sébastien Laurent qui apportent une réflexion épistémologique sur l'histoire du secret et une bibliographie exhaustive : Olivier Forcade, *La République secrète. Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2008 ; Olivier Forcade, Sébastien Laurent, *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005 ; voir

Entre la défaite de juin 1940 et l'invasion de la zone libre en novembre 1942, cette situation du temps de guerre a été maintenue : les services de contre-espionnage militaire de Vichy – les bureaux des menées antinationales (BMA)³ et le service camouflé des travaux ruraux (TR) ont conservé une activité qui leur a permis de réprimer par l'intermédiaire de la Justice militaire les activités des espions allemands mais aussi des communistes et des gaullistes. Ce contrôle des services secrets de contre-espionnage a-t-il permis à l'armée de Vichy de jouer un rôle politique dans la France occupée ? Sans prétendre à autre chose qu'une première approche de cette vaste question, on examinera ici la montée en puissance des services de contre-espionnage militaire jusqu'en 1942, puis leur activité à travers les archives qu'ils ont laissées, pour enfin situer leur place dans une « économie du secret » englobant la construction et la préservation de la mémoire de l'armée française.

La montée en puissance des services de contre-espionnage militaire jusqu'en 1942

Dépossédé de ses responsabilités de contre-espionnage à la suite de l'affaire Dreyfus, l'état-major de l'armée française récupère une partie de ses prérogatives à l'occasion de la Première Guerre mondiale⁴. En 1915, le contre-espionnage militaire est reconstitué sous la forme d'une section de centralisation du renseignement (SCR) dépendant du ministère de la Guerre⁵. Avec le retour de la paix, la mission de répression du contre-espionnage revient au ministère de l'Intérieur, mais les militaires

aussi Bertrand Warusfel (dir.), *Le renseignement. Guerre, technique et politique (XIX^e-XX^e siècle)*, Panazol, CEHD, Lavauzelle, 2007.

³ Qui prend le nom de Service de Sécurité militaire (SSM) en mars 1942.

⁴ Bertand Warusfel, « Histoire de l'organisation du contre-espionnage français entre 1871 et 1945 », *Cahiers du Centre d'études d'histoire de la défense*, n° 1, « Histoire du renseignement », 1996, p. 13-40. Voir aussi Bertrand Warusfel (dir.), *Le renseignement*, *op. cit.*

⁵ Olivier Forcade, *La République secrète*, *op. cit.*, p. 161-162.

conservent une SCR réduite, habilitée seulement à rassembler des informations. Selon les termes d'un décret du 10 février 1939, les militaires récupèrent leurs prérogatives dans la répression de l'espionnage dès le déclenchement de la guerre en rassemblant tous les services spéciaux militaires en un 5^e bureau, mis sur pied pour l'occasion, et en plaçant, dans chaque circonscription militaire et auprès des grandes unités, des bureaux de centralisation du renseignement (BCR), avec à leur tête, un officier de sécurité militaire (officier SM) ayant autorité sur les forces de l'ordre civiles ; ce dernier peut demander au général commandant la circonscription de déferer les suspects devant les Tribunaux militaires⁶.

Lors de la débâcle, en juin 1940, les services spéciaux se replient avec leurs archives vers le Sud. Pressentant une dissolution prochaine, le colonel Louis Rivet, chef du 5^e bureau, projette d'organiser un service de renseignement camouflé⁷. Cependant les craintes de dissolution totale de l'armée s'avèrent en grande partie infondées. Les accords de Wiesbaden du 29 juin 1940 prévoient certes une réduction drastique des forces militaires, mais les événements de Mers el-Kébir, puis de Dakar amènent le maintien d'une armée de l'armistice dont les effectifs atteignent, au début de l'année 1942, 550 000 hommes dont 21 000 officiers, auxquels il faut ajouter les jeunes des Chantiers de la Jeunesse⁸. La reconstitution de l'armée de l'armistice s'accompagne d'une importance politique accrue des chefs militaires⁹. Plus que jamais, dans une France occupée, menacée de

⁶ Instruction sur les rapports des BCR avec les commissaires de police mobile et municipale (février 1940), Service historique de la Défense (SHD), 7N² 2761 d.3 et note n°15057-5-SCR-XIV du 7 décembre 1939 relative à l'organisation des bureaux de centralisation des renseignements (BCR) SHD 7N² 2020.

⁷ Note du 27 juin 1940, texte reproduit en annexe de l'ouvrage de Henri Navarre, *Le Service de Renseignement, 1871-1944*, Paris, Plon, 1978, p. 329.

⁸ Jean-Luc Leleu, Françoise Passera, Jean Quellien, Michel Daffer, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas Historique*, Paris, Fayard, 2010, p. 78 et p. 80.

⁹ Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, Paris, Tallandier, 2004, 586 p.; Claude d'Abzac-Epezy, « Les militaires en politique, l'exemple de la France de Vichy »,

pillage économique, de subversion politique, la mission de renseignement intérieur s'avère essentielle. Les services de contre-espionnage militaires sont donc officiellement maintenus. Seuls les noms changent : la section de centralisation du renseignement (SCR) devient service des menées antinationales (MA) et les BCR deviennent bureaux des menées antinationales ou BMA. L'organisation est identique. Dépendant du deuxième bureau de l'Armée situé à Royat et dirigés par le lieutenant-colonel Guy d'Alès, ces bureaux ont pour mission « la protection du secret de défense nationale et de la protection de l'armée contre les menées antinationales ». Ils doivent donc lutter contre l'espionnage, les sabotages, les propagandes de tous bords, l'activité communiste, à l'intérieur des forces armées ainsi que dans les Chantiers de la Jeunesse¹⁰. Le service MA est admis par les commissions d'armistice allemandes à condition que toute activité hostile aux intérêts des armées allemandes, italiennes ou de leurs alliés, soit proscrite. La partie « offensive » du contre-espionnage est donc officiellement dissoute. Elle survit en se dissimulant, dès le mois de juillet 1940, sous la couverture d'un organisme dépendant du ministère de l'Agriculture, la société des Travaux Ruraux¹¹. Organisés en une quinzaine de postes, dont deux à l'étranger, et dirigés par un service surnommé « la Centrale » ou « Cambronne » – situé à Marseille, Villa Eole, sous la direction du commandant Paul Paillole –, les « TR » poursuivent la lutte contre les services spéciaux de l'Axe et centralisent les renseignements venant d'agents, d'honorables correspondants (HC) ou d'agents doubles (agents W). Il existe donc une double structure de contre-espionnage militaire, l'une camouflée, l'autre officielle. Leur existence traduit la survie d'une organisation de temps de guerre où, dans chaque circonscription

Cahier du CEHD, « Armée et pouvoir en France et en Allemagne aux XIX^e et XX^e siècles », n° 26, 2006, p. 79-97.

¹⁰ Par instruction ministérielle n° 13 600 MA du 20 novembre 1940 signée Piquendar, SHD 7N² 2400 et Instruction sur l'organisation et le fonctionnement des bureaux MA des divisions militaires SHD 7N² 2487.

¹¹ Paul Paillole, *Services spéciaux (1935-1945)*, Paris, Robert Laffont, 1975, p. 219.

militaire – donc exclusivement en zone non occupée et en Afrique du Nord –, les officiers SM contrôlent l'activité de surveillance du territoire, délivrent aux policiers des demandes d'enquêtes et soumettent les cas au général commandant la circonscription qui a le pouvoir de les déférer devant le tribunal militaire.

De nombreux documents réaffirment régulièrement cette prééminence militaire, ce qui peut être le signe d'une difficulté à la préserver. Ainsi, dans une directive circulaire datée du 17 septembre 1942 on peut lire : « Le général commandant la circonscription territoriale est le seul maître de l'action publique en ce qui concerne les individus justiciables des Tribunaux militaires »¹². La même directive précise que l'officier SM de chaque division, agissant en son nom, est investi de tâches importantes dans la recherche des suspects, qu'il a priorité sur les forces dépendant du ministère de l'Intérieur et est également chargé de l'information des officiers désignés pour siéger au tribunal militaire¹³. À plusieurs reprises, au gré des successions de pouvoir à Vichy, et tout particulièrement des luttes d'influence entre Darlan et Laval et leurs affidés, le service des menées antinationales est menacé de disparition ou sommé de cantonner son activité exclusivement à l'intérieur des forces armées¹⁴. Dissous officiellement en mars 1942, il renaît presque immédiatement sous le nom de Service de Sécurité Militaire (SSM). Les attaques dont il est l'objet témoignent-elles du malaise que provoque la possession de cet instrument d'information qui peut se muer en outil politique au service de l'État-major de l'armée ? Effectivement, loin de se cantonner à la simple protection de l'armée de l'armistice, l'action du service MA a une portée plus large de

¹² Directives au sujet de la répression de l'espionnage, Annexe V à la note CE n°261, SM/F, org/cab/princ V, 17 sept. 1942, signée Paillole. SHD, EMA/2/SSM (fonds 2^e bureau « Moscou 2 » 7-3-30, classement provisoire 5043).

¹³ *Ibid.*, p. 5.

¹⁴ Note pour tous, BMA n°5740 MA/F org/cab/princ du 25 août 1942, signée Rivet, objet, suppression des BMA. SHD, EMA/2, « Moscou 2 », 7-3-30, classement provisoire : 5043.

surveillance du territoire et des personnalités politiques, comme en témoigne l'examen des archives.

L'activité des services de contre-espionnage

Le travail d'un service secret militaire laisse de nombreuses traces écrites et se traduit à tous les niveaux par la production de documents spécifiques qui témoignent de l'exploitation de ce renseignement : bulletins d'information quotidiens, notes sur un sujet particulier, synthèses mensuelles ou trimestrielles permettent la remontée des informations et leur diffusion. L'ensemble est archivé car toute activité de renseignement commence d'abord par une vérification des données conservées dans des fichiers et les dossiers souvent anciens. Même les informations sur les activités des espions de l'Axe venant des bureaux « Travaux ruraux » et obtenues en violation des conventions d'armistice, s'insèrent dans cette circulation de l'information. Ils sont simplement rédigés sur des feuillets à part, la couleur du papier permettant de les distinguer (pelures roses) et sont repérés par un numéro d'enregistrement spécifique¹⁵. Il est exceptionnel que les historiens aient un accès direct à ce matériau qui constitue à la fois l'instrument de travail et le résultat de l'activité des services de renseignement. Ces archives nous sont parvenues dans des circonstances qu'il convient de rappeler.

Lorsque les services spéciaux se replient dans le sud de la France, en juin 1940, ils emportent naturellement leurs archives qui représentent alors une masse considérable de plusieurs dizaines de tonnes¹⁶. Cachées

¹⁵ Directives techniques pour les officiers SM de DM, SSM-CE n°261- SM-F/ org/cab/princ V, JR 9 42, ex 46/70 ; 17 septembre 1942, 7 pages et annexes, signée « Le commandant Paillole, chef du SSM », SHD « Moscou 2 » 7-3-30, classement provisoire : 5043.

¹⁶ Les témoignages relatant les conditions de cette saisie sont rassemblés dans le fonds privé Paillole, SHD 1K545, pièces 1525 à 1540 ; Claire Sibille, « Les

d'abord dans une cave de Roquefort, elles sont transférées à Marseille, en septembre 1940, au poste de commandement du service des Travaux ruraux¹⁷. Elles ne sont pas seulement entreposées, mais enrichies et utilisées. Le secret est néanmoins difficile à garder : en novembre 1941, le lieutenant Maurice Martineau travaillant pour le poste de Travaux Ruraux de Limoges (TR 112), est envoyé à Paris pour mettre en place une antenne de contre-espionnage offensif. Il est arrêté par l'Abwehr¹⁸, jugé et condamné à mort le 29 août 1942, puis libéré après avoir été retourné¹⁹. Cet événement est probablement à l'origine du début d'une pérégrination du poste de commandement des TR et des archives dans plusieurs caches en France. Malgré cela, en juin 1943, les services allemands mettent la main sur une vingtaine de tonnes dissimulées dans une pièce murée du château de Lédénon, près de Nîmes²⁰. Après avoir fait l'objet d'un début d'exploitation par le Reichsicherheitshauptamt²¹ et l'Abwehr, elles sont récupérées en 1945 par le service de renseignement de l'armée Rouge qui les exploite à leur tour. Elles sont restituées à la France après la chute de

archives du 2^e bureau SR/SCR récupérées de Russie », in Georges-Henri Soutou, Jacques Frémeaux, Olivier Forcade, *L'exploitation du renseignement en Europe et aux États-Unis des années 1930 aux années 1960*, Paris, Economica, 2001, p. 26-47 ; Sophie Coeuré, *La mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique de 1940 à nos jours*, Paris, Payot, 2007, 270 p.

¹⁷ Compte rendu de M. Challan-Belval adressé à Paul Paillole, le 1^{er} mai 1974, 7 pages, SHD 1K545, pièce 1538.

¹⁸ Service de renseignements de l'armée allemande dirigé par l'amiral Wilhelm Canaris, de 1935 à 1944.

¹⁹ SHD 545, fonds Paillole, pièce n° 1036 « Affaire Martineau ».

²⁰ Témoignage du capitaine Piroulas sur le transfert des archives entre 1940 et 1944, sd (1970 ?) 3 pages dactyl, annotées de la main de Paul Paillole, SHD 545, pièce 1533.

²¹ Le RSHA ou Reichssicherheitshauptamt : Office principal pour la sécurité du Reich, créé par Heinrich Himmler en septembre 1939 pour neutraliser les « ennemis du Reich ». Son premier chef fut Reinhard Heydrich jusqu'à son assassinat le 4 juin 1942, puis Ernst Kaltenbrunner jusqu'à la fin de la guerre. Elle regroupe la Gestapo (police secrète), la Kripo police criminelle) et le SD (office de sécurité).

l'Union soviétique en deux lots, l'un en 1994²², l'autre de 2000 à 2004²³. Même si l'activité des BMA était connue par les récits de ses anciens membres rassemblés dans une amicale des anciens des services spéciaux de la défense nationale (AASSDN)²⁴, l'exploitation de ce fonds permet aux historiens de comparer et confronter différentes sources²⁵. Elle montre que l'action de contre-espionnage a permis, de 1940 à 1942, un véritable quadrillage du territoire qui dépasse largement les unités militaires.

Chaque bureau chargé du contre-espionnage au niveau de la division militaire doit en effet constituer trois fichiers : un fichier de localités où sont mentionnés « les chiffres de la population, ses caractéristiques (paysanne, ouvrière, etc. proportion d'étrangers, etc.[...], les foyers possibles de troubles, les manifestations constatées des activités antinationales (distribution de tracts, manifestations populaires, grèves, sabotages ou attentats, espionnage) »²⁶ ; un fichier d'unités pour chacun des états-majors, corps ou services des forces armées, recensant toutes les informations concernant le recrutement, le moral, les points sensibles à défendre, l'activité de propagande gaulliste, communiste ou collaborationniste ; et enfin, des fiches individuelles, celles des informateurs et celles des « suspects et des douteux au point de vue national ».

²² Série 7N² : soit 20 564 dossiers dont 17 000 SCR (ouverts avant 1940), 587, (5^e bureau, ouverts entre septembre 1939 et juin 1940) et 1538 venant des menées antinationales et du service de sécurité militaire ouverts après l'armistice (Moscou 1).

²³ Moscou 2 comprend 626 dossiers émanant essentiellement de l'EMA/2 entre 1940 et 1943 en cours de classement.

²⁴ Site de l'association, <http://www.aassdn.org/>, consulté le 2 octobre 2012.

²⁵ Olivier Forcade, *la République secrète*, *op. cit.* ; François Delalez, « Le service des menées antinationales 1940-1942 », mémoire sous la direction d'Olivier Forcade, 1998, 186 p., SHD bibliothèque TU 815 ; Simon Kitson, *Vichy et la chasse aux espions nazis, 1940-1942, complexités de la politique de collaboration*, Paris, Autrement, 2005.

²⁶ Note pour tous, BMA n°5740 MA/F, 25 août 1942, p. 5 (cf. note 14).

Tous les mois, un rapport de 150 à 200 pages est rédigé. Il fait le point des activités des BMA et des TR, tient à jour la liste des arrestations et des condamnations des agents à la solde de l'étranger, le plus souvent travaillant pour le compte de l'Axe, mais également des gaullistes et des communistes, précise le montant total des trafics illicites avec l'occupant et prend le pouls de l'opinion publique. Par exemple, dans le rapport d'avril 1941, au chapitre « synthèse succincte de l'état moral », on peut lire : « Soucieuse et troublée, mécontente et énervée, l'opinion n'est unanime que sur des plans négatifs tant pour l'extérieur que pour l'intérieur [...] antiallemande jusqu'à la haine, elle ne croit plus en l'inéluctable victoire allemande »²⁷.

Les informations collectées permettent de faire remonter aux autorités militaires les moindres incidents dont certains n'ont rien à voir avec les forces armées : le 4 décembre 1940, dans un tramway à Marseille, un contremaître critique ouvertement « les politiciens qui sont derrière le maréchal Pétain ». Le BMA fait enquêter, perquisitionner dans les ateliers où travaille le suspect et l'affaire n'est finalement close que le 19 mars 1941, lorsque le rapport final blanchit le contremaître « victime d'une tentative de chantage de la part d'un ouvrier mal noté envers son contremaître bien noté »²⁸. Cette surveillance politique des Français n'épargne pas les plus hautes personnalités : grâce à l'exploitation des écoutes téléphoniques, l'État-major se tient informé de l'activité des ministres et des relations entre Paris et Vichy. Le 25 novembre 1940, une conversation entre Pierre Laval et le secrétaire d'État à l'Air, le général Bergeret permet de connaître son interprétation de « l'accident d'avion » ayant coûté la vie à l'ancien préfet de police Jean Chiappe et à Henri Guillaumet²⁹. En octobre 1941, au moment des exécutions d'otages

²⁷ Secrétariat d'État à la Guerre/Cabinet/Bureau MA, rapport mensuel août 1941, ex n°1, SHD 7N² 503, p. 43.

²⁸ Note pour 10 000, n° 1263/1500 du 19 mars 1941, SHD 7N² 2017.

²⁹ Dossier « mémos divers », octobre 1941 et attentats Bordeaux, Nantes, SHD, 7N² 2432.

consécutives aux attentats de Bordeaux, les conversations entre le délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés, Fernand de Brinon, et le chef du cabinet civil du maréchal Pétain, Henri du Moulin de la Barthète, ou entre le ministre de l'Intérieur, Pierre Pucheu, et le commissaire de marine Fatou, et même entre l'ambassadeur allemand Abetz et Paul Schmidt, interprète du *Führer*, n'échappent pas à la sagacité des services de renseignement de l'armée de Vichy³⁰. Ces quelques documents recueillis au hasard d'un sondage des archives suffisent à prouver que le contre-espionnage militaire outrepassa largement les fonctions qui lui sont attribuées et peut constituer un véritable outil politique au service de l'État-major et des chefs militaires au gouvernement.

Cette activité s'inscrit dans la durée : il est frappant de constater que certains dossiers individuels de personnes suspectes sont ouverts par la SCR dès les années 1920, puis enrichis, annotés, complétés et utilisés pour répondre aux demandes de l'administration jusqu'à la fin de l'été 1942³¹. Le 10 juin 1942, par exemple, le service des menées antinationales est saisi d'une demande concernant la naturalisation d'un ressortissant roumain, Arno K. L'officier de sécurité militaire de la 16^e division militaire remet, le 1^{er} octobre 1942, un rapport détaillant toute sa biographie depuis son arrivée en France en 1924³². La dernière pièce, datée du 13 octobre 1942, signée Bonnefous, pour Paillole, demande un complément d'enquête avant de statuer sur la naturalisation. L'exemple n'est pas isolé : le fonds SCR saisi par les Allemands comprend des demandes de cartes d'identité, de passeports, de laisser-passer en zone libre, des enquêtes en vue de naturalisation. Les BMA qui ont toujours été présentés par les anciens comme un instrument de lutte clandestine contre l'occupant dévoilent en fait un visage bien plus complexe que seule l'étude systématique de ces

³⁰ *Ibid.*

³¹ Olivier Forcade, *La République Secrète*, *op. cit.*, p. 612-615, p. 633.

³² SSM 16 n° 5022/7766/1168 rf 42 999 du 1^{er} octobre 1942, signé chef d'escadron Blatter, SHD 7N² 2426.

dossiers – qui n'a jusqu'ici jamais été entreprise – pourra définir précisément.

Lorsqu'en 1991, l'existence du fonds d'archives dites du « 2^e bureau » à Moscou et le bruit d'un rapatriement possible commencèrent à filtrer, le colonel Paillole, qui depuis des années était reconnu comme le gardien de la mémoire des services de contre-espionnage militaire pendant la guerre³³, affirma que ces archives historiques ne contenaient pas de pièces postérieures à 1940 et qu'à ce titre, elles n'avaient jamais été exploitées par les services secrets allemands qui les avaient saisies. Selon lui, toutes les pièces récentes ou sensibles avaient été, soit brûlées, soit dissimulées en lieu sûr³⁴. La réalité de l'activité antiallemande des BMA, le souvenir des 320 héros des services spéciaux militaires morts pour la France, honorés par le mémorial de Ramatuelle inauguré en 1959, et la vigilance des associations d'anciens ont favorisé jusqu'ici la prééminence d'une histoire-hommage qui insiste sur l'incontestable action résistante de beaucoup d'agents pendant la guerre. La catastrophe représentée par la saisie des archives par des services secrets ennemis ainsi que l'activité de répression à l'encontre des gaullistes et des communistes ont été le plus souvent minimisées. La sauvegarde de l'image du service, du moral de l'armée et de la mémoire de ses héros, l'a ainsi emporté sur le dévoilement des zones grises. Pourtant, une lecture de l'histoire des BMA comme instrument d'action politique de l'armée d'armistice mérite d'être tentée. À Vichy, l'importance des services de contre-espionnage militaire et l'extension de leur champ d'action peuvent traduire la déliquescence d'un État français profondément divisé en factions rivales laissant se développer de vastes proconsulats militaires sur lesquels il n'a pas prise. Comme après l'affaire

³³ D'abord en tant que liquidateur officiel après 1945 du réseau SSM/TR reconnu comme réseau de résistance, puis en tant que président de l'amicale des anciens (AASSMDN) de 1953 à sa mort en 2002.

³⁴ « Moscou et nos archives », note dactylographiée par le colonel Paul Paillole, 6 pages, SHD 1K 545, pièce 1525 ; Jacques Isnard, « Les anciens des services spéciaux s'interrogent sur les archives françaises aux mains des Russes », *Le Monde*, 1^{er} décembre 1992, Fonds privé Paillole, 1P545, pièce n° 1532.

Dreyfus, l'armée se voit finalement retirer cet instrument de contrôle avec le rétablissement de la légalité républicaine. En novembre 1944, la fondation de la DST par le général de Gaulle réaffirme le rôle exclusif de la police dans la répression de l'espionnage à l'intérieur du territoire français.